

# Brochure Biocides / **INSECTICIDES** ménagers



à l'attention des particuliers



UNION des entreprises  
pour la PROTECTION  
des JARDINS et  
des ESPACES PUBLICS

# Quelle est l'utilité des insecticides ménagers ?



Qu'ils soient rampants ou volants, certains insectes ou arachnides sont considérés comme des nuisibles compte tenu des désagréments et de la gêne qu'ils occasionnent dans nos habitats. Il est donc important de s'en prémunir. Ces derniers peuvent, au-delà de leur présence gênante, piquer ou mordre et provoquer des démangeaisons et réactions allergiques aux conséquences plus ou moins graves (lésions cutanées, asthme, eczéma, choc anaphylactique, etc.), ainsi qu'être vecteurs de graves maladies (dengue, chikungunya, tuberculose, hépatites, salmonellose, dysenterie, gastro-entérite, etc.).

## Liste des insectes nuisibles :

**Rampants** : Cafards, fourmis, acariens, araignées et punaises de lit, insectes des denrées alimentaires, etc.

**Volants** : Guêpes/frelons, mouches et moucheron, moustiques et mites alimentaires, etc.

Certains insectes disposent d'une grande capacité d'adaptation à leur environnement ; ils s'adaptent également à nos habitudes alimentaires, comme les blattes ou les cafards. Beaucoup d'insectes colonisent les placards d'épicerie et dégradent les denrées alimentaires par leurs morsures et souillures.

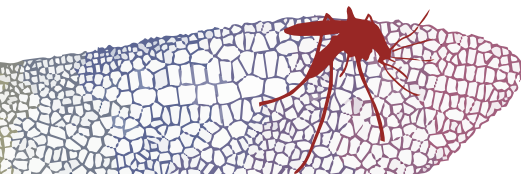
Si des mesures hygiéniques sont à mettre en œuvre en premier lieu (désinfection) et représentent le meilleur moyen de prévenir une infestation, cela n'est malheureusement pas toujours suffisant. Bien que leur installation dans nos habitats ne soit pas liée à de mauvaises conditions d'hygiène, cela favorise fortement leur pullulation.

Le cas des punaises de lit est très particulier. En effet, la présence de ces insectes a été démultipliée en raison de l'intensification des échanges et du tourisme. Il est particulièrement difficile pour les particuliers de lutter contre ces insectes : il est souvent nécessaire de faire appel à un professionnel.

## Quels sont les types de produits à disposition ?

- des dispositifs de diffusion et de pulvérisation (sprays, aérosols, pulvérisateurs, etc.)
- des dispositifs physiques (moustiquaires imprégnées, rubans collants, etc.)
- des produits spécifiques (mousses, seringues, fumigènes, pièges, plaques de phéromones, etc.)

S'ils sont utiles, ces produits ne sont pas anodins : les utilisateurs doivent suivre scrupuleusement toutes les précautions mentionnées par les fabricants sur l'emballage ou la notice d'utilisation.



# Prévention et lutte



La lutte contre les nuisibles passe avant tout par la prévention, qui se base sur deux règles d'hygiène strictes : le nettoyage et la désinfection.

## Voici quelques mesures de prévention :

- ranger tous les aliments dans des boîtes fermées hermétiquement ;
- ranger tous les aliments frais dans le réfrigérateur ;
- ne pas laisser trainer de vaisselle dans les éviers, ne pas laisser d'eau stagnante ;
- ne pas laisser de miettes au sol ;
- s'équiper de poubelles fermées (à couvercle ou avec une pédale) et régulièrement nettoyées ;
- nettoyer régulièrement vos sols, surfaces de plan de travail et placards (aspirateur et détergent) ;
- éliminer les sources de contamination (produits d'épicerie « consommés » par les nuisibles) ;
- utiliser des pièges détecteurs pour repérer toute infestation naissante.

Il est important de savoir bien identifier le nuisible afin de mettre en place des mesures de lutte efficaces.

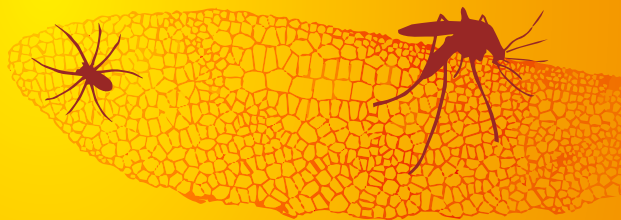
## Précautions lors de l'utilisation de dispositif de lutte :

Lors de toute utilisation, il est important de respecter les précautions d'emploi indiquées par les fabricants :

- évacuer les personnes et les animaux domestiques du local à traiter ;
- retirer de la pièce les denrées alimentaires, aliments pour animaux, plantes et tout ustensile ou objet pouvant entrer en contact avec les aliments ;
- recouvrir la vaisselle, les ustensiles de cuisine, les surfaces susceptibles d'être en contact avec les denrées alimentaires et les aquariums ;
- protéger les surfaces sensibles ;
- ne pas pulvériser sur les personnes, les animaux domestiques, les aliments, les matelas ou les appareils électriques sous tension ;
- évacuer les denrées alimentaires et les boissons de la zone à traiter ;
- utiliser dans des zones bien ventilées ;
- ne pas inhaler ;
- lors du traitement, le port des gants est recommandé ;
- en cas de pulvérisation sur les surfaces pouvant entrer en contact ultérieur avec les denrées alimentaires, prévoir un rinçage à l'eau claire à l'issue du traitement ;
- se laver les mains après manipulation ;
- éliminer le produit et son récipient dans une déchetterie.

Les insecticides ménagers ne sont pas anodins. Afin d'éviter tout accident ou dispersion accidentelle dans l'environnement, ils doivent être stockés en lieu sûr et hors d'atteinte des enfants ou des animaux domestiques.

En cas d'ingestion accidentelle ou de contact avec les muqueuses, contacter le centre anti-poisons le plus proche.



UNION des entreprises  
pour la PROTECTION  
des JARDINS et  
des ESPACES PUBLICS

59 avenue de Saxe  
75007 Paris  
[www.upj.fr](http://www.upj.fr) - [upj@upj.fr](mailto:upj@upj.fr)